

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° CPTE 99.072

L'An mil neuf cent quatre vingt dix neuf le 14 Juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

3 JUIN 1999

DATE D'AFFICHAGE

3 JUIN 1999

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, Mme MONTRON, MM. BOISNARD et CARRIE, Mme GEOFFROY, Adjoints

Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DONZIER, GERMA, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES : M. GAVEN représenté par M. HUGENDOBLER
M. ANGIBAUD représenté par M. MUSSETTI
M. CAU représenté par M. POTENNEC
M. DINDINAUD représenté par Mme LECOMTE

ABSENTS - EXCUSES : MM. BENOIT

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28

Nombre de Votants : 32

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES - SPORTS

VOTE : UNANIMITE

La Commission des sports qui s'est réunie le 19 Mai 1999, a proposé d'accorder deux subventions exceptionnelles :

à L'Association Sportive du Lycée Cordouan 3 000,00 F
pour son équipe de golf qualifiée pour le Trophée National UNSS par équipe qui s'est déroulé du 4 au 7 Mai 1999 au Golf de Valgarde dans le Var

au ROC RUGBY 7 500,00 F
pour le Tournoi de l'Océan International réservé aux équipes de Cadets à XV qui s'est déroulé le Dimanche 23 Mai 1999

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur
- Vu la proposition de la Commission des Sports du 19 Mai 1999,
- Vu les crédits prévus au Budget Primitif 1999,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'allouer au titre de 1999, les subventions exceptionnelles suivantes :

- Association Sportive du Lycée Cordouan 3 000,00 F
- ROC RUGBY 7 500,00 F

- D'imputer la dépense correspondante sur les crédits réservés Sports à l'Article 6574 - 40 du Budget Primitif 1999.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 17 juin 1999
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS